



## Cholet

### Brangeon recyclage veut grandir : la Ville donne son feu vert

PHOTO : ILLUSTRATION CO



Brangeon veut développer son site au Cormier.  
La Ville a donné un avis favorable au projet, lundi.

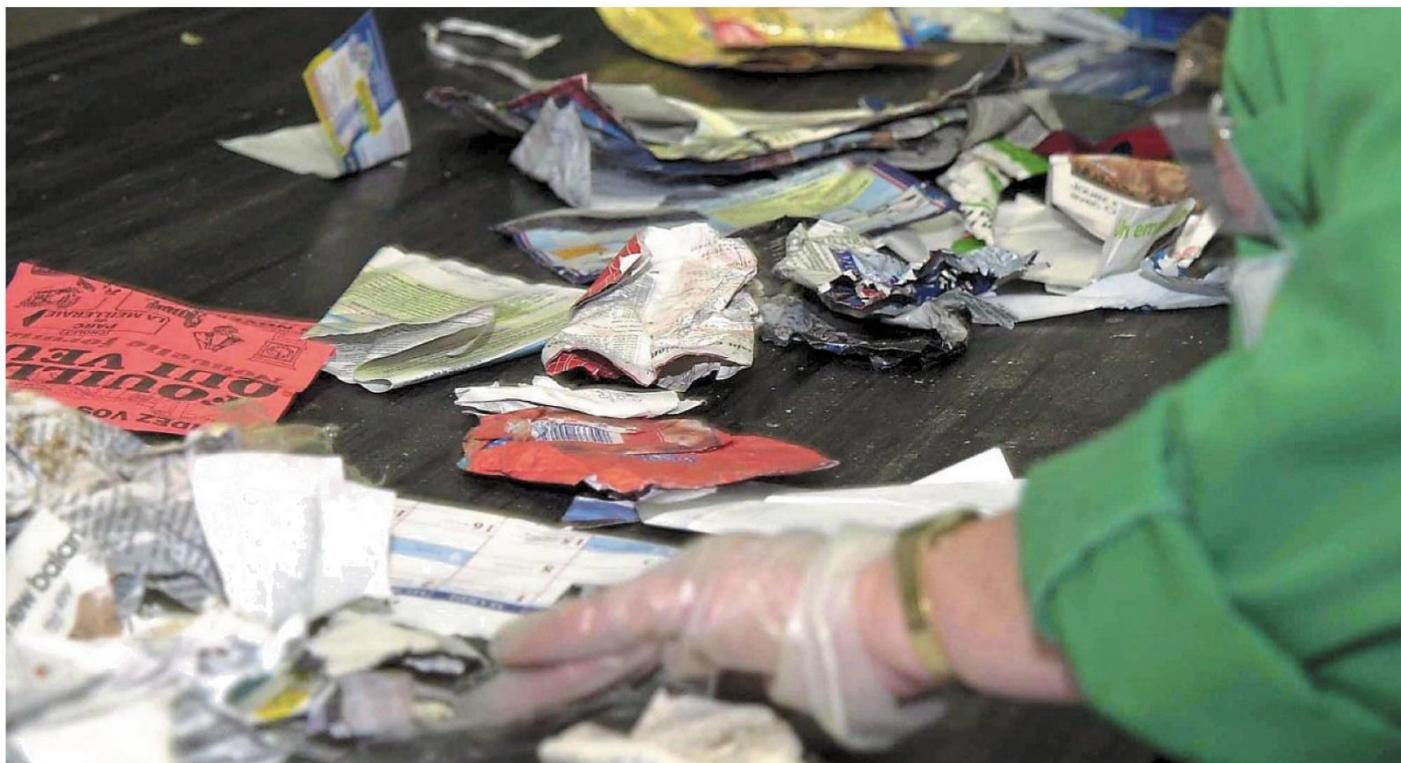
PAGE 6

Le Courrier de l'Ouest – Mercredi 13 juillet 2022



# Brangeon Recyclage s'agrandit

Brangeon Recyclage veut augmenter les capacités de tri, transit et traitement des déchets de son installation, zone du Cormier, à Cholet. La Ville a donné un avis favorable.



Le groupe Brangeon veut moderniser ses équipements et ses process de valorisation des déchets.

PHOTO : ARCHIVES CO

**B**rangepon Recyclage veut développer son installation située à Cholet, au 4, rue Chevreul dans la zone du Cormier. La société a déposé une demande d'autorisation début mars pour augmenter les capacités de tri, transit et traitement des déchets dangereux et non dangereux.

En clair, il s'agit de réaménager le bâtiment DEA (déchets d'équipement et d'ameublement) avec la construction d'un autre bâtiment de 550 m<sup>2</sup>, de remplacer le local d'aération forcée au compostage par un local plus grand de 2 400 m<sup>2</sup>, la création d'un nouveau tunnel de 1 080 m<sup>2</sup> pour l'activité CSR (combustibles solides de récupération), la création d'un bâtiment de 1 075 m<sup>2</sup> pour l'activité DASRI (déchets d'activités de soin à risques infectieux) et d'un auvent de 600 m<sup>2</sup>. À Cholet, Brangeon Recyclage s'étale sur une surfa-

ce de 220 393 m<sup>2</sup> et emploie 230 personnes.

Ce lundi 11 juillet, en conseil municipal, la Ville de Cholet a donné un avis favorable à ce projet, « *compte tenu du respect de la législation en vigueur et des différents paramètres environnementaux et sécuritaires* ». Dans sa délibération, la collectivité rapporte un certain nombre de mesures prises par Brangeon Recyclage. Pour améliorer la gestion des eaux de ruissellement, des travaux ont été réalisés en 2020, à hauteur de 700 000 €. Quatre piézomètres ont aussi été installés pour vérifier la qualité des eaux souterraines. Aucune pollution n'a été détectée, avance la collectivité. Elle estime aussi que « *le risque de pollution des sols est faible, en provenance en particulier du stockage des déchets dangereux. Des aménagements ont été*

*prévus (dalles bétonnées étanches, stockage sur dispositif de rétention.* »

## Une enquête publique jusqu'au 22 juillet

En amont, la demande de Brangeon Recyclage a fait l'objet d'une demande d'avis auprès de l'autorité environnementale. Le dossier n'a donné lieu à aucune observation dans le délai imparti de deux mois (2 mars au 2 mai). Puis, par arrêté préfectoral du 12 mai, le préfet de Maine-et-Loire a prescrit une enquête publique du 20 juin au 22 juillet en mairie de Cholet. L'ensemble des pièces est accessible sur le site de la préfecture du Maine-et-Loire et le dossier est consultable à l'hôtel de ville de Cholet.

L'enquête publique vise à ce que le public puisse consigner éventuellement ses observations, propositions

et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels de la mairie (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30). Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de Cholet, qui les annexera au registre d'enquête ou envoyées en préfecture à l'adresse [pref-enqpub-brangeonrecyclagecholet@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-enqpub-brangeonrecyclagecholet@maine-et-loire.gouv.fr). Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en préfecture (bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9 heures à 11 h 30 et de 14 h 15 à 16 h 15. Monsieur Jean-Yves Riveau, nommé commissaire-enquêteur, sera présent en mairie le vendredi 22 juillet de 14 à 17 heures.

Mélanie MAROIS

Le Courrier de l'Ouest – Mercredi 13 juillet 2022

